

Séance plénière du conseil de quartier

« Centre »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 MAI 2025

Présents : *M. MIALLET (président du conseil de quartier), M. BLANCHARDON (vice-président du conseil de quartier), Mme CENSIER, M. COURT, M. GARDETTE, Mme NOISETTE, Mme RODRIGUEZ-CARABINA*

Représentants de la mairie : Madame le Maire, *M. MARDEUIL (1^{er} adjoint), M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement), M. BARGE (adjoint délégué à la sécurité), M. NARDOUX (directeur général des services), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale), M. POUXE (cabinet du Maire)*

Excusés : *Mme FERRARA, Mme FENON, Mme TEJERO, M. PILONCHERY*

Mme le Maire annonce que les représentants d'ALLIADE HABITAT, initialement prévus, n'ont finalement pas pu se rendre disponibles pour un temps d'échange. Mme le Maire invite les conseillers et le public à déposer leurs questions éventuelles en mairie pour transmission.

1 – le programme d'animations du printemps-été

Mme le Maire annonce les animations de la ville :

- Les 10 km du Coteau le 23 mai
- La summer fiesta du 6 juin au 14 septembre
- Les forums des créateurs le samedi 14 juin et le dimanche 14 septembre
- La journée du patrimoine : visite de l'hôtel de ville du Coteau le 20 septembre
- Le concours de fleurissement : inscription jusqu'au 6 juin

A l'occasion des 180 ans de la ville du Coteau cette année, les délégations des 3 villes jumelles seront reçues lors du Salon de la Gastronomie en novembre. Mme le Maire invite les conseillers et habitants volontaires pour accueillir une personne à se manifester auprès de la direction générale.

2 – retour sur les commissions

Aménagement du parc Bécot

M. COLLET revient la poursuite de l'aménagement du parc Bécot, avec la rénovation du bassin. Après les études hydrauliques et techniques, les travaux ont commencé ce printemps pour terminer début juin, avec la pose de la membrane, l'installation de jets d'eau et d'un aérateur de surface, la remise en route de la cascade. La filtration de l'eau sera pilotée électroniquement.

Il expose la décoration des îlots, sur le thème de la pêche.

Le Maire rappelle la forte attente de la population à ce sujet.

Le parc accueillera cet été des installations plastiques contemporaines, avec l'association Loi'Art. L'objectif est de donner une couleur artistique à la ville pour attirer un public sensible à l'art et développer le tourisme.

- Est-ce que la cabane à livre sera remise en service ? oui, elle sera de nouveau accessible à la fin des travaux.
- Est-ce que les poissons seront remis en place dans le bassin ? les animaux reviennent tous seuls, car les œufs sont apportés dans les pattes des canards. Il est rappelé que la pêche est interdite dans le bassin.
- Est-ce que le toboggan sera remis en service ? il sera réouvert après les travaux de réfection des abords et de construction d'un escalier.

Concours photo : les pollinisateurs

M. COLLET annonce le lancement d'un concours photo réservé aux Costellois, sur le thème des insectes pollinisateurs. Les 5 plus belles photos seront exposées dans le jardin mellifère boulevard Louis Armand, les gagnants seront récompensés par du miel communal et des graines de fleurs à planter.

Le concours est ouvert jusqu'au 11 juillet.

Travaux du passage Damon

M. MARDEUIL revient sur le parking réalisé par la ville, avec la démolition d'anciens bâtiments. Une deuxième partie est réalisée par la Roannaise de l'eau, avec la réfection des réseaux d'eaux potable et usées jusqu'à mi-juin.

Le parking pourra être ouvert au public ensuite. Le Maire rappelle sa volonté d'offrir un parking gratuit, en pleine centralité commerciale.

L'accès voiture du passage sera supprimé vers la rue Saint Marc, qui sera réservé aux piétons et aux modes doux.

3- Questions diverses

- Quelle est la possibilité d'accueillir des enfants d'autres communes dans les écoles du Coteau ? Cela est possible, sur dérogation et autorisation conjointe des deux maires de la commune de départ et d'accueil, au vu de la situation des parents. Mais attention, la facturation de la cantine scolaire est alors au tarif maximal.
- Quid des enfants du quartier de Varennes scolarisés au Coteau ? en effet, la dérogation de principe a été contestée par la ville de Roanne. Celle-ci ne sera plus accordée aux futurs enfants qui devront aller sur Roanne. Madame le Maire regrette cette situation mais est impuissante.